

FICHE DE POSTE DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL ADJOINT UNSS

Conseiller technique de l'IA-DASEN de l'Essonne pour le sport scolaire

Faisant fonction nommé à titre provisoire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023

I. Description générale du poste

Placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie –directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DASEN) et de la directrice départementale de l'UNSS, il (elle) a pour mission générale de seconder la directrice départementale dans la mise en œuvre de la politique de développement du sport scolaire définie par les instances nationales en lien avec le projet académique. En tant que conseiller technique, il apporte conseil et expertise et il est force de proposition auprès de la directrice départementale.

II. Missions

• **Impulser et animer le sport scolaire dans le département :**

- assurer la communication du sport scolaire auprès de tous les acteurs du territoire pour faire valoir sa place comme outil au service de la déclinaison de l'ensemble des politiques publiques ;
- concevoir et mettre en œuvre le Plan départemental de développement du sport scolaire (PDDSS) en lien avec les différents outils de pilotage auxquels il doit se référer ;
- assurer une communication régulière avec les IA-IPR pour renforcer la place de l'AS comme prolongement de l'EPS ;
- favoriser les stratégies locales de complémentarités entre les établissements pour garantir une équité de traitement de tous les élèves sur l'offre de pratiques et accompagner le parcours sportif du jeune depuis le cycle 3 ;
- être le garant de la mise en œuvre de la feuille de route de répartition des crédits d'animation en tenant compte des choix du service régional et départemental. L'ensemble des motifs d'agir du sport scolaire et la variété des modalités de pratiques (compétitives, promotionnelles, événementielles) doivent être mis en œuvre ;
- préparer et animer les instances départementales prévues dans le cadre des statuts. Une proposition de programme annuel et un bilan d'activités devront être présentés régulièrement ;
- gérer le réseau des coordonnateurs de districts en formalisant concrètement les rôles de chacun pour informer les autorités des moyens nécessaires au bon fonctionnement du sport scolaire local ;
- faire vivre le réseau des présidents d'AS ainsi que les différents réseaux des usagers du sport scolaire ;
- préparer la rentrée en anticipant un calendrier et les temps forts de l'année.

• **Définir la stratégie d'accompagnement et de suivi des associations sportives :**

- développer des outils de suivis des AS en lien avec le service régional ;
- faire le lien entre les AS, les représentants du monde fédéral et associatif sur le territoire pour constituer un réseau d'acteurs autour de la pratique sportive et des fonctions de jeunes officiels ;
- organiser et animer les commissions mixtes départementales et en assurer les remontées ;
- informer au mieux les AS sur toutes les modalités procédures et outils utilisés par la direction nationale dont OPUSS et ce pour les rencontres, animations et ou compétitions ;
- être garant de la rigueur des enquêtes : caractéristiques des établissements, sections sportives, remontées quantitatives et/ou qualitatives... ;
- concevoir un accompagnement et un suivi spécifique pour les AS en difficulté.

• **Organiser et gérer les championnats et rencontres UNSS :**

- Le directeur départemental adjoint doit mener à bien les différents projets d'organisation des championnats UNSS départementaux, nationaux voire internationaux. Pour cela il doit :
- diffuser les circulaires de rentrée ainsi que le règlement fédéral et les fiches sport émanant de la direction nationale UNSS ;
- concevoir et mettre en œuvre un calendrier général des championnats départementaux et des événements ponctuels ou promotionnels ;

- s'assurer tout au long de l'année de la conformité des équipes engagées dans les différentes rencontres ;
- planifier et réserver les installations sportives ;
- contrôler et assurer la diffusion des résultats en renseignant comme il se doit l'outil national de compilation des données. Recueillir les performances et rendre compte des pratiques et pratiquants. Formaliser un bilan régulier des manifestations ;
- développer avec le monde sportif des organisations communes d'évènements.

- **Construire des partenariats utiles :**

- créer les relations nécessaires avec chacun des acteurs du territoire pour faire du sport scolaire un outil d'ouverture et d'éducation
- agir, en déclinant les conventions nationales, afin de signer avec les ligues et les comités, les clubs des accords de coopération pour les compétitions et la formation des JO. Activer les passerelles définies par convention ;
- entretenir des relations constructives avec les fédérations sportives scolaires et universitaires pour participer à la construction du parcours sportif du jeune et garantir la mise en œuvre d'un habitus de pratique sportif à tous les âges de la vie ;
- participer à la réussite des actions éducatives développées dans les thématiques transversales soutenues par l'UNSS (citoyenneté, santé, lutte contre les discriminations, développement durable / éco responsabilité développement de la pratique féminine et de l'accès au sport au plus grand nombre et en particulier pour les élèves en situation de handicap...);
- représenter l'UNSS au comité départemental olympique sportif et dans les commissions dédiées du comité paralympique et sportif français.

- **Missions d'expertise :**

Répondre aux sollicitations de la direction nationale UNSS pour :

- l'accompagnement ou l'organisation d'évènements nationaux ou internationaux ;
- les éléments de mise en œuvre stratégique ou d'évaluation du PNDSS en activant auparavant les liens avec les acteurs territoriaux ;
- la mise en œuvre du cahier des charges d'évènements locaux pour en faire des projets nationaux.

III. Connaissances et compétences attendues

- Capacité à impulser et mettre en œuvre de nouveaux projets,
- Qualités organisationnelles permettant de mettre en œuvre et suivre les dossiers,
- Compétences rédactionnelles
- Qualités relationnelles et compétences pour le travail en équipe affirmées,
- Connaissance des outils de communication externe et de bureautiques,
- Disponibilité.

IV. Conditions d'exercice

- Déplacements à prévoir (permis B obligatoire). Le (la) directeur (trice) départemental(e) adjoint (e) UNSS de l'Essonne conseiller(ère) technique du directeur académique de l'Essonne, exerce ses missions sur l'ensemble du territoire départemental. Ses missions peuvent s'étendre à un niveau académique, voire régional.
- Lieu d'exercice: Service départemental UNSS Essonne, Collège Paul Eluard, 1 rue Charles Fourier – 91000 Evry-Courcouronnes

V. Renseignements et candidature

Le dossier de candidature, accompagné d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de toutes pièces attestant des qualifications et des compétences, doit être transmis par la voie hiérarchique **au plus tard le lundi 21 novembre** – à Monsieur le Directeur académique de l'Essonne ce.ia91.chefcab@ac-versailles.fr